



Assemblée Générale

25 mars 2014

ASSOCIATION MOT A MOT

Le Lokal 36
36 rue Bernard
13 003 Marseille
associationmotamot@yahoo.fr
04 91 05 97 03 / 06 88 85 59 22

Association Mot A Mot

Tel. 04 91 05 97 03 / 06 88 85 59 22 - Courriel : associationmotamot@yahoo.fr -
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N°SIRET 532 865 51600035 – Code APE 9499Z

1- Rapport moral

Mot A Mot s'intéresse à la transmission du langage sous toutes ses formes auprès des migrants, mais plus largement auprès des personnes pour lesquelles la maîtrise partielle du langage peut être un facteur d'exclusion. Elle s'applique à le réaliser à travers une vision précise du langage qu'elle souhaite défendre : le langage comme un outil d'accès à l'autonomie, d'émancipation personnelle, de développement de la pensée et de l'imaginaire, de questionnement du rapport au monde de chacun.

À ce titre, l'association tient à inscrire ses actions dans les valeurs de l'éducation populaire, considérant que pour que l'inégalité face aux savoirs n'entraîne pas une inégalité face aux droits, il est nécessaire que toutes et tous soient instruits. Dès lors, Mot A Mot travaille à favoriser l'accessibilité de ses actions à l'ensemble des personnes rencontrant des difficultés avec la langue, constituant ainsi ses groupes sur des critères pédagogiques et non administratifs. Si l'éducation populaire défend une transmission horizontale de l'apprentissage, Mot A Mot fait le choix pédagogique de donner une juste place aux acquis antérieurs des apprenants pour favoriser la construction de nouveaux savoirs qu'ils souhaitent s'approprier. Les vécus et langues familiales de chacun sont autant d'éléments à considérer pour l'apprentissage d'une nouvelle langue.

2013 a été une année d'ancrage pour l'association qui a **consolidé son installation dans ses locaux**. L'association de locataires « LoKal 36 » dont fait partie Mot A Mot, a vu le jour pour gérer la location de l'espace partagé. Des travaux collectifs ont permis le réaménagement des espaces de travail. Le siège social de l'association a été transféré au 36 rue Bernard, 13003, lieu de travail des deux salariées.

Cette année a également été l'occasion de **prolonger l'embauche des deux salariées-fondatrices de l'association**. La fin de prise en charge CAE de l'un des deux postes demande à l'association de prévoir une augmentation sensible de son budget. L'obtention d'une nouvelle aide au financement de poste semble toutefois envisageable courant 2014.

La consolidation du Collectif d'Administration et l'adhésion de nouveaux membres, objectifs forts de 2012, ont été atteints en 2013. Nous remercions à ce titre les 7 membres du CA qui ont favorisé des échanges constructifs et une logistique plus de plus en plus efficace, et les 68 adhérents dont le nombre a triplé entre 2012 et 2013.

En ce qui concerne l'activité phare sur laquelle Mot A Mot voulait porter son attention en 2013, **l'atelier de préparation linguistique au Code de la route pour les femmes a été une véritable réussite en 2013**. Les difficultés rencontrées en 2012 pour faire connaître et fonctionner l'action, ont été largement dépassées, puisqu'une liste d'attente a été mise en place dès la rentrée scolaire de septembre 2013, face au **nombre croissant de demandes d'inscriptions**. Par ailleurs, le dynamisme du groupe et l'urgence à laquelle répond cet atelier a justifié la mise en place d'une deuxième intervention : depuis septembre 2013, l'atelier se déroule au rythme de deux fois par semaine. Ainsi, les femmes concernées par ce projet s'y engagent pour une durée s'échelonnant de 3 mois à une année scolaire, en fonction de leur niveau à l'entrée en formation.

L'atelier de préparation linguistique aux métiers du service à la personne envisagé l'année dernière, a également vu le jour en novembre 2013. Il semble répondre très favorablement aux demandes des actuelles usagères, et répond de ce fait à l'objet défini par Mot A Mot.

Restons tout de même **vigilant** au type de langage transmis : **si le langage**

fonctionnel a son utilité, pour accéder à l'autonomie, au permis de conduire, ou à l'emploi, comment veiller à transmettre également la langue comme outil de développement de la pensée et de l'imaginaire, de questionnement du rapport au monde de chacun ? Comment ne pas limiter la transmission du langage à la transmission des codes de l'employabilité ? Les ateliers d'écriture menés par l'association répondent sans doute à cette mission et leur potentiel développement hors structure, serait peut-être un prolongement pertinent de cette réflexion.

Remercions pour terminer l'ensemble des structures dans lesquelles Mot A Mot est intervenue en 2013 : Le LoKal 36, l'AAPI, Massaï, l'ASM, le DHAF, l'AAJT, le lycée Le Châtelier. Par ailleurs, nous remercions l'ensemble des structures ayant favorisé la mise en place des actions portées par Mot A Mot (la MPT Kleber, la MPT de la Belle De Mai, La Fraternité, l'ADREP, la Maison de l'Emploi, le CADA SARA, le CADA ADRIM, le collectif Fle Sud-Est, l'Hispan) et les financeurs de l'association pour 2013 (CUCS, Conseil Général, Crédit Mutuel, Fondation de France).

2. Rapport d'activités

A) *Passerelles Écolières*

Il comprend **3 actions** : **une se déroulant au lycée Le Châtelier et s'adressant aux élèves scolarisés dans cet établissement, une se déroulant au sein de l'AAJT adressée à des jeunes mineurs isolés étrangers scolarisés, une adressée aux parents d'élèves scolarisés.**

⇒ Le projet au Lycée professionnel Le Châtelier était adressé à des élèves dudit lycée, qui avaient été préalablement repérés par leurs enseignants en raison de leurs difficultés à l'écrit, le français n'étant pas leur langue maternelle. L'action s'est déroulée entre le 5 octobre 2012 et le 12 avril 2013 ET sur des ateliers hebdomadaires de deux heures, le vendredi de 13h00 à 15h00. 17 élèves ont suivi l'action sur l'année, avec une présence moyenne de 14 élèves par séance.

Les niveaux de langue des élèves étaient assez variables : ils avaient cependant tous des besoins réels en FLE, leur niveau de langue s'échelonnant du niveau DILF au DELF A2 selon le CECR. Les compétences visées par l'atelier étant celles de la production écrite essentiellement.

Les propositions correspondaient principalement à des **ateliers d'écriture destinés à favoriser la production d'écrit, par le biais de contraintes d'écriture suscitant l'imaginaire, et favorisant le rapport créatif à l'écriture, rarement abordé dans le contexte scolaire.**

Chaque atelier d'écriture se déroulait de la même manière, échelonné sur deux séances. La première séance était consacrée à la production écrite individuelle, alors que la seconde correspondait à la correction linguistique des textes, et à leur mise en valeur par le partage de leur lecture.

Deux sorties ont été organisées en 2013 pour permettre la proposition d'écriture hors du cadre scolaire : l'une en décembre permettant un travail à partir des « mots du paysage » (itinéraire permettant le recueil de mots du paysage et conduisant les élèves à pied du lycée Le Châtelier au local de l'association Mot A Mot, où a été réalisée la production de textes à partir du recueil de mots) et l'autre en avril sur l'installation « Champ Harmonique » des Goudes, ayant permis la réalisation de calligrammes sur place.

Un livret a été confectionné suite à la rédaction de tous ces écrits, et distribué à chaque élève, afin de valoriser le travail fourni sur l'année.

La prolongation du partenariat pour 2013-14 a été souhaitée par les deux parties. L'atelier adressé aux élèves du lycée a été **remis en place en novembre 2013**, sur le même créneau horaire.

Un financement de la Fondation de France avait été obtenu pour l'année scolaire 2012/2013. Ce financement a été refusé par la suite pour 2013/14. L'action est principalement financée sous forme de prestations de services.

⇒ **Un projet auprès des jeunes mineurs isolés récemment arrivés sur le territoire français est en place depuis octobre 2012 au sein du foyer de l'AAJT.** Ce public présente des besoins spécifiques en FLE, auxquels s'ajoute le besoin de comprendre les nouveaux espaces urbains que leur présente Marseille, leur ville

d'accueil. Il s'agit donc d'un atelier FLE à raison d'une heure et demie par semaine, qui propose une approche pédagogique ludique plutôt que scolaire, c'est à dire envisageant la langue comme outil de communication pour s'exprimer, penser, rêver, s'épanouir.

Pour l'année scolaire **2012/2013**, nous avons choisi le thème de « **LA VILLE** » en son sens large, comme moyen d'appréhender celle où ils vivent actuellement et d'aborder celles d'où ils viennent, ou celle qu'ils rêvent de découvrir un jour. Des sorties selon le programme des événements culturels à Marseille et en lien avec les ateliers ont été également mises en place au cours de l'année. 10 jeunes ont suivi l'atelier sur l'année scolaire 2012/13.

L'action a été reconduite à partir de septembre 2013, avec le même nombre d'inscrits et au même rythme. Précisons toutefois que les participants à l'atelier ont exprimé très fortement un souhait précis : celui de revoir la conjugaison ! C'est pourquoi, nous avons modifié les prévisions pédagogiques initiales, qui nous menaient à la constitution d'un abécédaire sonore, pour répondre à leur souhait. Les jeunes semblent très satisfaits de la réponse qui a été faite à leur demande. Il s'agit d'une action financée en prestations de services.

⇒ **L'atelier adressé aux parents d'enfants scolarisés s'est déroulée au sein du lycée Le Châtelier de novembre 2012 à juin 2013.** sur des ateliers hebdomadaires de deux heures, le mardi de 9h00 à 11h00. Il a bénéficié d'un financement de la Fondation de France pour 2012/13.

Il aborde **l'apprentissage de la langue française, utile pour être en mesure, en tant que parents, d'accompagner ses enfants dans leur scolarité.** Il aborde de la même manière les attentes de l'institution scolaire vis à vis des parents d'élèves. **Il s'agit ainsi de conduire les familles à comprendre ce que font et vivent leurs enfants dans leur scolarité.** S'il est certain qu'aucun parent ne souhaite ou n'encourage volontairement l'échec scolaire de ses enfants, il est courant de voir que les enfants confrontés à des difficultés scolaires ont souvent des parents pour lesquels l'école a été un monde soit inexistant, soit difficile. L'école et ses codes, mais aussi parfois l'écrit et ses codes, restent incompris des parents souvent démunis face à la scolarité de leurs enfants. Par ailleurs, la culture scolaire variant d'un pays à l'autre, le rapport des parents à la scolarité des enfants en est tout aussi variable. De nouveaux codes, spécifiques à l'école française, et complexes sont donc à appréhender pour les parents ayant été scolarisés dans d'autres pays que la France. C'est l'ensemble de ces nouveaux codes, que l'atelier transmet à travers une pratique langagière.

Une moyenne de 6 adultes ont suivi l'action sur l'année scolaire, pour une dizaine de personnes inscrites. L'effectif réduit du nombre de personnes participant à cet atelier s'explique par deux raisons principales. D'une part, la difficulté à informer les parents de la mise en place de cette action au sein du lycée de leurs enfants. En effet, peu nombreux sont les parents qui fréquentent l'établissement étant donné l'âge de leurs enfants, considérés comme plus autonomes à ce stade de la scolarité. De la même manière, les adolescents ne souhaitent pas forcément que leurs parents investissent leur établissement. D'autre part, il s'avère que les élèves scolarisés au lycée n'habitent pas obligatoirement le quartier, il est par conséquent difficile de faire venir leurs parents résidant dans un autre arrondissement en raison de leurs obligations personnelles et/ou professionnelles.

Cependant, il s'est créé une vraie dynamique de groupe avec les personnes assidues aux ateliers. Tous avaient des enfants scolarisés dans un établissement scolaire de la maternelle au lycée. Ce qui a permis d'aborder l'ensemble du système scolaire français (fonctionnement et contenus) en partant de leurs connaissances de l'institution scolaire via leurs enfants scolarisés. Leurs besoins identifiés en début d'année et en cours

d'année ont permis de traiter divers aspects, problématiques et notions liés à la scolarité.

Les niveaux de langue des adultes étaient assez variables : une personne relevait de l'alphabétisation (non scolarisée dans son pays d'origine) et le reste du groupe relevait de besoins en français langue étrangère (FLE).

Au bilan de juin 2013, il a été décidé de poursuivre cet atelier à la rentrée de septembre 2013 mais de le transférer en école primaire ou collège toujours dans le même quartier. L'action a redémarré au sein du collège Versailles en février 2014.

Un financement CUCS est attendu pour financer cette action.

B) Passerelles Langagières

• Passerelles quotidiennes

En 2013, l'action s'est déroulée au sein de différentes structures : l'AAPI, l'ASM, Massai et le DHAF.

Il s'agit d'une action localisée dans l'environnement le plus proche des habitants et s'adressant à ces mêmes habitants, qui rencontrent des difficultés avec la langue française.

La mise en place de ce type de formations linguistiques vise à **amener les bénéficiaires à s'approprier leur environnement social, culturel et professionnel grâce à la maîtrise et à l'amélioration de la langue française, favorisant ainsi leur accès à l'autonomie sociale.** L'ASL en lien avec les espaces sociaux de proximité est pensée comme un premier pallier d'apprentissage pour les habitants, avant d'intégrer dans un second temps des formations plus intensives ou d'accéder à l'emploi.

Les ateliers sont de deux heures hebdomadaires hors vacances scolaires.

Au sein de l'AAPI, de Massai et de l'ASM les ateliers ont eu lieu de septembre 2012 à juin 2013, avec 20 personnes inscrites dans chaque atelier.

A la rentrée scolaire 2013, ils ont repris au sein de ces 3 structures. Nous avons **limité chaque groupe à 15 personnes, ce qui augmente inévitablement le nombre de personnes sur liste d'attente, mais favorise la qualité de l'accompagnement en atelier.** Par ailleurs, nous avons organisé des groupes en fonction des profils des usagers : FLE, alphabétisation. **Cette répartition pédagogique nous permet clairement d'améliorer la qualité de notre réponse pédagogique.** Nous avons tout de même choisi de conserver un groupe mixte afin d'être en mesure de proposer deux créneaux d'atelier au choix. Les groupes sont constamment complets et présentent toujours quelques personnes sur liste d'attente.

Au DHAF (Dispositif d'Accueil et d'Hébergement des Familles, structure d'accueil de familles en demande d'asile), l'action avait débuté au mois d'octobre 2011. Elle a été financée par le DHAF, lui-même bénéficiaire d'un financement CAF.

La dernière convention prévoyait l'intervention de Mot A Mot jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012-13, à raison d'un atelier hebdomadaire de deux heures trente. Cet atelier constituait **une passerelle, essentielle pour conduire les personnes, une fois les compétences langagières minimales acquises en français et la confiance en soi retrouvées, à pouvoir suivre une formation linguistique plus intensive au sein d'organismes de formation.**

Cet atelier s'adressait à un groupe de 4/5 personnes accueillies par le DHAF et dont les

parcours de vie complexes n'ont pas facilité leur accès à la langue française, de laquelle ils sont restés très éloignés, malgré leurs temps de séjour en France relativement conséquents.

Le désir d'apprendre la langue du pays d'accueil, et par là même d'accepter les transformations que la formation implique, nécessite du temps. Il semble que cet atelier passerelle a offert ce temps, précieux, aux personnes restées jusque-là, très éloignées de la langue française.

L'action a pris fin comme convenu en juillet 2013, afin de prévoir une orientation des personnes du DHAF sur des dispositifs extérieurs à la structure.

- **Passerelle à la mobilité : préparation linguistique au Code de la route.**

Conduite Langagière correspond est un atelier à visée spécifique, s'adressant à des femmes souhaitant passer le permis de conduire, mais n'accédant pas à l'examen du Code de la Route en raison de difficultés linguistiques. Il s'agit donc de l'animation d'un atelier d'apprentissage de la langue française, à partir des écrits du code de la route (activités de repérage, de compréhension et de mémorisation de la terminologie du code de la route : lexique, disposition graphique, formes syntaxiques spécifiques, etc.).

Cette action a eu lieu sur l'année scolaire 2012/13 à raison de 2h par semaine au LoKal 36 à la Belle de Mai. Il a bénéficié de la présence d'une stagiaire en master 2 FLE, qui a facilité la réalisation d'un programme et de supports pédagogiques. Une quinzaine de personnes y ont participé.

A la rentrée scolaire 2013, **l'atelier a repris dans le même lieu mais à raison de 4h par semaine (2h le lundi après-midi et 2h le jeudi après-midi). Nous avons souhaité doubler la fréquence afin que les femmes puissent s'inscrire plus rapidement en auto-école.** Le groupe est à ce jour composé de 15 femmes. Cependant, il y a également une liste d'attente d'une dizaine de personnes, orientées par des structures de plus en plus variées : associations de l'insertion (Pôle Emploi, PLIE, Caf), associations partenaires du quartier, auto-écoles, bouche à oreille. **Les difficultés rencontrées au cours de l'année précédente pour faire connaître l'action, et la faire fonctionner, ont donc été très largement dépassées !** L'action phare de l'association est bien installée.

- **Passerelle professionnelle : préparation linguistique au métiers des services à la personne**

Suite aux demandes du public en formation, un nouvel atelier à visée spécifique a été mis en place en novembre 2013. **Il s'adresse à des personnes souhaitant travailler dans les métiers des services à la personne ou accéder à une formation qualifiante dans les métiers des services à la personne mais n'y accédant pas en raison de difficultés linguistiques.**

Il s'agit d'une appropriation des codes de communication du cadre professionnel des métiers du service à la personne (comprendre une offre d'emploi, un contrat de travail et une fiche de paie, rédiger une liste de courses, se repérer sur un plan de la ville, lire un planning professionnel etc).

Depuis le 1er novembre 2013, cet atelier est proposé dans les locaux de l'AAPI, à raison de 2 heures par semaine. Les actuelles usagères de l'action attendent fortement qu'un lien s'établisse entre les structures de l'emploi et celles de la formation qualifiante : Pôle emploi, organismes de formation (AFPA, Retravailler Provence, etc.), et employeurs du secteur d'activités concerné. En partenariat avec l'AAPI et une accompagnatrice Pôle Emploi, nous travaillons à la mise en lien des usagères avec ces services.

11 personnes sont inscrites à ce jour.

Les actions « Passerelles quotidiennes » et « Passerelle à la mobilité » ont été financées en 2013 par le CUCS, le Conseil Général et le Crédit Mutuel.

Pour 2014, des demandes de subventions pour le Projet « Passerelles Langagières » sont en cours auprès du Conseil Général, des CUCS, de la Région, de l'ACSE, de la DRJSCS, de la ville de Marseille et de Fondations privées.

C) Perfectionnement Langagier

Cet atelier, adressé à des personnes scolarisées dans leurs langues maternelles et souhaitant **améliorer leurs compétences écrites qu'il s'agisse d'écrits professionnels ou universitaires a repris en novembre 2013**, à raison de deux heures par semaine. Il se déroule dans les locaux de l'association, 36 rue Bernard dans le 3ème arrondissement.

Au-delà de la diversité des publics que les intervenantes ont plaisir à rencontrer, cette action est aussi une potentielle source d'autofinancement pour Mot A Mot, et l'occasion probable de dynamiser sa vie associative, en augmentant notamment son nombre d'adhérents.

Reste que le petit nombre d'inscrits sur l'atelier pour 2013/14 reste peu convainquant en terme de financements, et en comparaison à la charge de travail que cet atelier représente pour les salariées de l'association. Cette action est en cours jusqu'au mois d'avril 2014 mais ne sera probablement pas renouvelée en septembre 2014.

D) Langage en partage

Mot A Mot est intervenu pour le GÉNÉPI en janvier 2013, à l'occasion d'un week-end de formation adressé à ses bénévoles, autour des problématiques de l'illettrisme, de l'analphabétisme ou du FLE.

L'objectif de la formation était de **transmettre les réflexions générales et inhérentes à la formation (posture, didactique de l'enseignement des langues, spécificité du public et de ses besoins...) tout en transmettant certains outils pédagogiques précis (jeux, fiches pédagogiques)**.

Nous souhaitons développer ce type d'intervention, en mettant en place des modules de sensibilisation, en direction de bénévoles de structures intervenant dans l'accompagnement de personnes en situation d'illettrisme, d'analphabétisme, ou relevant du Français Langue Étrangère: réflexions autour des spécificités du public et de ses besoins, transmission de concepts didactiques liés à l'apprentissage des langues, conceptualisation d'outils pédagogiques spécifiques, etc. Il demeure tout aussi important de questionner le rôle des accompagnateurs bénévoles dans la formation FLE.

L'association a été en contact avec plusieurs centres sociaux à Marseille en demande de formations pour ses bénévoles. Cependant, ces demandes de formations n'ont pas pu voir le jour en raison d'un manque de ressources financières. L'association Mot A Mot prévoit de répondre à un appel à projet auprès du Conseil Régional sur ce thème en 2014 afin de mettre en place des sessions de formations à Marseille, à destination des bénévoles, et ce en partenariat avec le CRI Paca.

Par ailleurs, Mot A Mot a animé **une module de deux jours de formation en janvier 2014 à destination des bénévoles de Malakoff Médéric**, suite à leur récente implication dans la lutte contre l'illettrisme, au niveau national. Cette intervention a été financée sous forme de prestations de service.

3. Rapport financier

Le rapport financier porte sur la période comprise entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, il fait apparaître un bilan positif de 553,58 euros.

Les recettes de l'association s'élèvent à 41610,84 euros, et les dépenses à 41057,26 euros.

Les recettes se répartissent entre:

70- Vente de produits et de services (6001,25 euros)

- Prestations de service (cours payants, Dhaf, Lycée Le Châtelier, AAJT): 6001,25 euros

74- Subventions d'exploitations (34385,96 euros)

- CUCS : 6050,00 euros
- DRJSCS (Bop 104) : 3383 euros
- Conseil Général : 2000 euros
- Fondation de France : 2800 euros
- Crédit Mutuel : 2500 euros
- Aide au financement du CAE accordée par l'ASP: 17652,96 euros

75- Autres produits de gestion courante (1223,63 euros)

- Cotisations : 798,40 euros
- Produits divers de gestion courante : 425,23 euros

Les dépenses se répartissent entre:

60- Achats (1886,64 euros)

- Achat de matériel, équipement et travaux : 446,43 euros
- Fournitures administratives : 693,26 euros
- Matériel pédagogique : 658,22 euros
- Autres achats : 88,73 euros

61- Services Extérieurs (2154,91 euros)

- Location mobilière et immobilière : 1847 euros
- Entretien et réparations : 7 euros
- Primes d'assurance : 300,91 euros

62- Autres services extérieurs (2634,66 euros)

- Rémunération d'intermédiaires et honoraires : 2000 euros
- Déplacements, missions et réceptions : 442,29 euros
- Frais postaux et de télécommunication : 93,64 euros
- Services bancaires : 98,63 euros

64- Charges de personnel (24 881,05 euros)

- Rémunérations du personnel : 16627,05 euros
- Charges sociales : 8254 euros

66- Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation (9500 euros)

Subventions

Une subvention de 2800 euros a été accordée par la Fondation de France dans le cadre de l'appel à projet : « Accompagner les enfants et leur famille en difficulté » 2012/13. Une subvention de 8500 euros pour la reconduite du projet sur 2013/14 a été refusée par la Fondation de France.

Une subvention de 8000 euros nous a été accordée par le CUCS pour 2013. A ce jour, nous avons reçu 6050 euros et nous attendons le versement des 1950 euros restant, après rendu du bilan d'activité.

Une subvention de 3383 euros nous a été accordée par la DRJSCS pour 2013.

Une subvention de 2000 euros nous a été accordée par le Conseil Général pour 2013.

Une subvention de 2500 euros nous a été accordée par le Crédit Mutuel pour 2013.

Pour 2014, d'autres subventions ont été sollicitées dans le cadre du Droit Commun auprès :

- de la DRJSCS (bop 104) : 5000 euros
- de la région PACA : 3000 euros
- du département des Bouches du Rhône : 5500 euros
- du CUCS : 11250 euros
- de la Ville de Marseille : 4000 euros

D'autres subventions de droit privé sont à l'étude en 2014.